



Le développement durable, c'est quoi ?

Le développement durable est un mode de développement économique cherchant à concilier le progrès économique et social et la préservation de l'environnement, considérant ce dernier comme un patrimoine à transmettre aux générations futures. Son principe consiste à développer ses activités en tenant compte de leurs impacts à court, moyen et long termes sur l'environnement, les conditions sociales et l'éthique, et ce au niveau mondial. Ce concept repose sur la nécessité de préserver les ressources pour les générations futures tout en maintenant un objectif de croissance. Par exemple, l'agriculture biologique et raisonnée, le commerce équitable, les marchés des énergies renouvelables, sont des activités de développement durable. De plus en plus d'entreprises ou de collectivités engagent, sur la base du volontariat, des démarches de développement durable en s'intéressant notamment à leurs sources d'approvisionnement en matières premières et emballages (conditions de culture et de travail des salariés), à la gestion des ressources (eau, énergie) au niveau des process, à la gestion des déchets.

L'action de la Ville en matière de développement durable s'inscrit à la fois en termes d'aménagement (pistes cyclables, zone naturelle...) d'utilisation de techniques propres (éclairage, énergie solaire, désherbage...).

Des actions concrètes pour préserver la planète

La Ville relève le défi climatique et écologique en procédant à des économies d'énergie dans ses bâtiments et en promouvant

des techniques d'entretien de ses espaces verts et autres espaces publics respectueuses de la biodiversité. Cela passe

concrètement par l'aménagement de fermes photovoltaïques sur les toits des écoles, le remplacement ou l'adaptation d'é-

quipements gourmands en électricité, l'installation d'appareils de contrôle des consommations, une gestion fine des contrats

d'énergie, mais également par une gestion différenciée des espaces verts, une réduction de l'utilisation des produits phytosa-

nitaires et une volonté d'aménager des corridors biologiques profitables aux espèces animales comme végétales.

Une volonté municipale de gérer au plus près les consommations énergétiques, tout en promouvant la biodiversité.



⇒ Utiliser l'énergie solaire

Après avoir posé des capteurs solaires à eau chaude sur les toits du groupe scolaire de la Meunerie, de la piscine Deleersnyder, des Stades de Flandres et du Fort Louis, et au Fort Vallières, la Ville a constitué des fermes photovoltaïques sur les toits des écoles Andersen et de la Mer (Malo), du Torpilleur (Petite-Synthe) et du groupe scolaire Jean-Jaurès-Charles Péguy (Rosendaël). Contrairement aux premières installations, l'objectif n'est pas ici de couvrir les besoins des écoles en eau chaude, mais de produire de l'électricité - 80 850 kWh au total - qui est revendue à EDF.

⇒ Mieux isoler les bâtiments

D'importantes opérations d'isolation des bâtiments par les combles ont été menées en 2008 dans trois écoles élémentaires ainsi qu'à la mairie de quartier de Malo-les-Bains. Ces travaux ont produit une baisse des rejets en dioxyde de carbone dans l'atmosphère de plus de 50 tonnes. Reconnue l'an dernier, cette opération a été étendue aux salles de sport et à de nouveaux groupes scolaires avec la mise en place de faux plafonds et le remplacement de certaines menuiseries extérieures, avec à la clé une baisse des rejets de l'ordre de 272 tonnes, sans oublier un gain financier de 51 000 €. Quatre nouveaux sites feront l'objet de travaux cette année : l'école maternelle Florian et les salles de sport Angellier, Guillemot et du Torpilleur.

⇒ Informer pour consommer raisonnablement

La Ville a également adhéré au projet européen Display sur l'affichage des performances énergétiques des bâtiments publics. Destiné à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à sensibiliser les citoyens et plus particulièrement les enfants au développement durable, ce programme adapte le modèle des étiquettes des équipements électroménagers aux biens immobiliers. Des affichettes présentant les consommations d'énergie, la consommation d'eau et l'émission de dioxyde de carbone ont ainsi été apposées dans les écoles maternelle du Carré de la Vieille et élémentaire Lamartine, en attendant une généralisation à toutes les écoles communales, équipements sportifs et bâtiments administratifs. L'objectif est de responsabiliser les usagers de ces équipements en affichant les améliorations engrangées et les progrès à accomplir. Parallèlement à cette opération, des télécompteurs d'électricité, d'eau, de gaz et de chaleur ont été installés dans les 60 bâtiments municipaux les plus « énergivores », l'objectif étant de détecter précocement les éventuelles fuites et donc de réduire la facture énergétique de la Ville.

⇒ Réduire les coûts de chauffage

L'an dernier, les services municipaux ont renouvelé et modifié les installations de production de chaleur. 29 chaufferies utilisant du fuel ou présentant un mauvais rendement ont été remplacées par du matériel plus per-

formant en termes de consommation énergétique. 31 chaudières ont ainsi changé de combustible : 14 sont passées du fuel domestique au gaz naturel, 11 au propane et 6 autres ont été raccordées au réseau de chauffage urbain. L'économie réalisée équivaut à la consommation annuelle en chaleur de 90 logements. Cette politique de remplacement marque une volonté de lutter contre le réchauffement climatique avec une diminution de l'ordre de 879 tonnes de la quantité de dioxyde de carbone rejetée dans l'atmosphère. Elle génère également un gain financier de plus de 72 000 € par an, somme à laquelle il convient d'ajouter les recettes liées à la vente de l'énergie économisée à l'entreprise chargée de gérer ces installations.

⇒ De lumineuses économies

L'éclairage public est lui aussi un vecteur majeur d'économie tant au niveau des euros épargnés que du CO₂ émis dans l'atmosphère. Les services municipaux ont d'abord agi sur le temps d'allumage des lampadaires. En réduisant la durée d'éclairage de 8 minutes par jour, matin et soir, la Ville a économisé 20 000 € et diminué le rejet annuel en CO₂ de 34 tonnes. Elle a également lancé l'an dernier un programme d'installation de régulateurs-variateurs dans les 30 armoires électriques les plus consommatrices d'énergie afin de réduire l'intensité lumineuse des lampadaires la nuit en période creuse. L'objectif affiché est de baisser leur consommation électrique de 30 %, soit un moins-disant de 6 000 €/an et de 9 tonnes de CO₂. De même,

les lampes utilisées pour les illuminations de Noël et les projecteurs dévolus à la mise en valeur du patrimoine cèdent progressivement la place à la LED avec à la clé une réduction de 25 % de la consommation électrique. La même démarche a été entreprise l'an dernier pour les 300 luminaires dits de « bornes à quais ». La Ville intensifiera sa démarche cette année en mettant en œuvre un programme sur quatre ans de remplacement de 1 600 luminaires de type globe. La pose de lampes moins énergivores devrait générer une économie annuelle de 40 000 €, soit 7 tonnes de CO₂.

⇒ Une gestion sur mesure des espaces verts

La Ville s'est engagée ces dernières années dans une démarche dite de « gestion différenciée des espaces verts ». Respectueuse de l'environnement, cette approche permet de trouver un équilibre entre la préservation du patrimoine naturel et l'accueil des publics grâce au développement de nouvelles techniques d'entretien. Chaque espace vert est classé selon sa géographie, sa surface, son utilisation et son potentiel en termes de biodiversité pour aboutir à un véritable cadastre vert. À titre d'exemple, les espaces périurbains qui rassemblent les parcs périphériques (le parc du Vent, le Fort de Petite-Synthe et le Fort Vallières), ainsi que certaines réserves foncières comme la plaine du Doodweg ou la zone industrielle de Petite-Synthe sont laissés en prairie naturelle et traités par un fau-

suite p. 14

Pour aller à l'école en toute sécurité

Apaiser les abords des écoles en y réduisant le nombre de voitures et promouvoir des modes de déplacement doux comme la marche à pied et le vélo, tels sont les objectifs du plan de déplacements scolaires (PDS) expérimenté depuis 2004 dans une douzaine d'écoles ou groupes scolaires. Le PDS a permis de renforcer la sécurité des enfants aux entrées et sorties de plusieurs établissements. Ainsi, à Malo-les-Bains, les élèves de l'école élémentaire de la Mer et de la maternelle Hector-Malot accèdent à leur établissement respectif par une rue Bel Air sécurisée au lieu d'une avenue de la Mer à forte densité automobile. Le même principe a été appliqué pour les écoles Charles-Perrault et Kléber via la rue Angellier. À Rosendaël, la Ville a tiré parti d'un réaménagement de voirie sur la place de l'Église pour créer un espace protégé qui profite aux écoliers de Félix-Coquelle et de Saint-Christophe. Les services municipaux et la Maison de l'environnement demeurent vigilants sur la mise en place des barrières qui empêchent le passage et le stationnement des voitures devant les écoles, tout en poursuivant l'installation de parcs à



vélos au sein des établissements. C'est déjà le cas à la Meunerie, à Kléber et à Coquelle, en attendant le tour de la Porte d'Eau, de Neptune et de Jean-Jaurès. Quand un enfant est scolarisé dans son quartier, il est moins stressant pour lui de venir à l'école à pied plutôt qu'en voiture. D'autres initiatives en faveur de l'apprentissage précoce du déplacement joueront également en faveur du PDS, avec le concours des enseignants mais également de l'Adasard. Cela passe pour l'enfant par une meilleure connaissance de son quartier, de ses axes sécurisés et de ses dangers. Revenir de l'école à pied c'est un excellent moyen de décompresser, et en plus la marche à pied, c'est bon pour la santé ! ♦

L'écologie urbaine, déjà une réalité



Depuis 2008, la ville de Dunkerque mène en partenariat avec l'association lilloise Entrelignes et les habitants de Soubise et de la Basse Ville une démarche visant à développer l'écologie urbaine. Cette action en faveur de la nature en ville a été initiée dans le cadre de la préparation à la fête « Au fil des canaux », où les or-

ganisateurs (maison de quartier Soubise et habitants) s'interrogeaient sur le moyen de relancer la promenade le long du canal de jonction imaginée quelques années plus tôt. Grâce à l'expérience d'Entrelignes et à sa méthodologie « portrait nature », techniciens municipaux et habitants ont pu dresser un diagnostic relatif à la faune et la flore des bords à canaux du quartier. Des informations précieuses qui ont commencé à se traduire en actions favorables à l'écologie urbaine : une sortie nocturne à la découverte des chauves-souris a rassemblé une quarantaine de personnes ; le chantier nature organisé il y a quelques semaines seulement sur le site de la vieille écluse a vu, lui, une soixantaine de Dunkerquois aider les services municipaux à nettoyer les berges du canal...

Portant à l'origine sur le canal de jonction et l'îlot de vie Soubise, la démarche « Balade nature au fil des canaux » s'est étendue depuis l'année dernière à la Basse Ville où un portrait nature est en cours d'élaboration ; un troisième est également prévu au Banc Vert. ♦

chage bi-annuel. Cette méthode contribue au développement de la biodiversité animale et végétale et à la préservation d'espèces protégées telles que les orchidées. L'objectif est de relier ces zones entre elles via notamment les berges des canaux, afin de développer des corridors biologiques de toutes dimensions qui dépassent souvent les limites du territoire communal, ceci en lien avec la Communauté urbaine.

⇒ Protéger les abeilles

Les abeilles précisément constituent un excellent indicateur de la biodiversité. Elles assurent la fécondation et donc la descendance des espèces végétales, telles l'orchidée ou les carottes sauvages présentes sur le site du Fort de Petite-Synthe. Or on s'aperçoit depuis quelques années qu'elles désertent massivement leurs ruches. Le phénomène qui trouve une partie de ses causes dans les activités humaines pourrait à terme avoir de lourdes conséquences sur les équilibres écologiques. Face à la disparition progressive de ces insectes, la Ville a décidé de réagir. L'an dernier, deux ruches tests ont été installées au Fort de Petite-Synthe pour que les jardiniers municipaux puissent observer les abeilles dans leur milieu naturel sous la houlette de deux d'entre eux, apiculteurs amateurs. Depuis lors, la Ville a acquis dix ruches et passera une convention avec l'association Apinord. L'étude des sites d'implantation est en cours. Par ailleurs, elle intervient sur le fleurissement (gazon fleuri, bandes de narcisses...) afin de favoriser le butinage des abeilles.

⇒ Des méthodes alternatives d'entretien

Les services municipaux de la propreté comme des espaces verts s'évertuent à utiliser le moins possible les produits phytosanitaires pour l'entretien des allées de parcs et autres abords d'espaces verts, comme pour le nettoyage des trottoirs où se nichent les mauvaises herbes. Dans ce but, ils mettent en œuvre la technique du désherbage thermique par laquelle le passage rapide d'une flamme provoque le flétrissement puis la disparition en quelques jours de la plante indésirable. Cette formule qui préserve la santé des agents tout en étant économique se révèle malheureusement insuffisante pour traiter des espèces très envahissantes à l'image du chiendent, des chardons et du liseron. La Ville étudie la mise en place d'un plan de désherbage avec l'ensemble des acteurs de la cité (Chambre de commerce, CUD, Ecopale, Dunkerque Port...).

Un plan climat pour 2012



En décembre 2008, l'Union européenne adoptait le paquet énergie-climat visant à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par rapport à 1990. Cet engagement, dénommé plus communément « facteur 4 », est relayé en France par le premier plan national climat de 2004 et la loi énergétique du 13 juillet 2005 ainsi que par les engagements issus du Grenelle de l'environnement. Dans les mois qui viennent, la future loi Grenelle II fera obligation aux collectivités locales de plus de 50 000 habitants d'effectuer un bilan carbone d'ici 2011 et d'établir un plan climat-énergie territorial d'ici 2012. Les plans climat-énergie respectivement de la Communauté urbaine de Dunkerque et de la Région Nord-Pas de Calais ont donc été lancés officiellement les 2 octobre et 17 décembre 2008. Plus particulièrement, le plan climat de la ville de Dunkerque constitue la principale priorité d'ordre environnemental

inscrite au mandat en cours. Il relaye la Convention européenne des maires, signée lors du conseil municipal du 9 mars 2009, qui vise notamment qu'à l'échéance 2020 les émissions de gaz à effet de serre des collectivités locales diminuent d'au moins 20 % par rapport à 1990.

Pour y parvenir, la Ville s'est engagée cette année à établir le bilan carbone de l'ensemble du parc et du patrimoine publics qui la concerne : il devrait être achevé pour cet été. Son périmètre porte sur les établissements publics ou recevant du public de la Ville, du CCAS et de l'Aduges.

À partir des conclusions de ce bilan carbone, le plan climat de la ville de Dunkerque aura pour but la mise en place de fiches actions à court, moyen et long termes, visant à réduire la facture énergétique globale. Il s'agira pour chaque service municipal ou para-municipal d'atteindre des objectifs fixés pour réduire leur empreinte carbone. ♦

15 éco-gestes possibles à la maison

- 1 - Préférer les produits d'entretien à faible impact sur l'environnement.
- 2 - Lutter contre le suremballage.
- 3 - Favoriser l'achat équitable.
- 4 - Trier les déchets.
- 5 - Penser au compostage.
- 6 - Poser des vignettes « stop pub » sur la boîte à lettres.
- 7 - Réduire le temps de veille des ordinateurs et de leurs périphériques ; éteindre les veilles des appareils électriques dès qu'on s'absente.
- 8 - Éviter les aérosols et les pesticides.
- 9 - Faire sécher le linge à l'extérieur dès que possible.
- 10 - Préférer les douches aux bains.
- 11 - Jeter les piles, batteries, huiles et graisses usagées dans les containers prévus à cet effet.
- 12 - Penser aux plantes dépolluantes pour le jardin et les jardinières.
- 13 - Préférer les piles rechargeables.
- 14 - Cuisiner plutôt qu'acheter.
- 15 - Préférer les produits recyclables.

Petite enfance

Nouveaux locaux, nouveaux services au relais assistantes maternelles parents

Installé depuis la fin du mois de mars en lieu et place de l'ancienne école des Vieux Remparts, le relais assistantes maternelles parents de Dunkerque bénéficie désormais d'un équipement spacieux et fonctionnel. Partageant ses locaux avec les services départementaux de la protection maternelle et infantile et le centre médico-scolaire de Dunkerque, la structure dirigée par Sylvie Caron constitue un lieu de ressources, aussi bien pour les parents à la recherche d'un mode de garde pour leurs enfants, que pour les assistantes maternelles professionnelles et la garde à domicile qui trouvent ici conseils et écoute. « Notre objectif est d'informer au mieux parents et professionnels, mais aussi de leur faire prendre conscience de leurs droits et obligations. En engageant une assistante maternelle, les parents deviennent de ce fait employeurs, un rôle qu'ils n'avaient pas forcément imaginé. Ce n'est pas anodin de confier son enfant de trois mois. De la même façon, les professionnels doivent parfois savoir s'adapter aux nouvelles législations et proposer davantage d'activités. Avec les 315 assistantes maternelles présentes à Dunkerque, nous mettons en place des réunions d'information, des groupes de parole et des moments d'échange pour permettre de professionnaliser davantage encore le métier. »

Des réunions collectives sont ainsi organisées une fois par mois avec les parents afin de présenter le contrat de travail et d'accueil. Des entretiens individuels permettent ensuite un accompagnement plus spécifique. « Nous posons avec les familles le cadre légal de l'emploi d'une assistante maternelle : la réalisation et la négociation du contrat de travail, la mise en place des congés payés, mais aussi des éléments très concrets comme les



repas, les activités proposées par l'assistante maternelle. »

Un observatoire de l'accueil de la petite enfance

Outre ces missions, le relais assistantes maternelles parents va désormais développer de nouvelles missions à travers notamment la mise en place de partenariats et la participation à un observatoire des conditions locales d'accueil des jeunes enfants. « Cet observatoire va permettre à nos services de mieux recenser les demandes et d'apporter des réponses plus adaptées aux besoins des familles en fonction de nos moyens », se félici-

te Joëlle Crockey, adjointe au maire chargée de la petite enfance. Des permanences téléphoniques vont également être mises en place prochainement pour faciliter l'accès à l'information des parents. Enfin, des journées portes ouvertes sont organisées le samedi 29 mai de 9 h à 12 h et le mercredi 2 juin de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 pour présenter la structure aux Dunkerquois. ♦

Relais assistantes maternelles parents,
64 rue Henri Terquem. Tél. 03 28 59 14 13.
Permanences le lundi de 14 h à 19 h, le mercredi de 8 h à 12 h et le premier samedi de chaque mois de 9 h à 12 h.

Infos mairie

Jeunesse

Unis Cité cherche des volontaires

Vous avez entre 18 et 25 ans et vous avez envie de travailler sur des projets utiles à la collectivité au sein d'associations et de structures publiques du Dun-

kerquois ? Unis Cité est fait pour vous ! Ce programme de volontariat s'adresse aux jeunes de tous niveaux de qualification et permet de travailler en équipe pendant neuf mois tout en se formant à un programme d'ouverture citoyenne et d'accompagnement au projet professionnel. Les jeunes

ont un statut de volontaire qui leur assure une indemnité mensuelle et une protection sociale. Unis-Cité va recruter prochainement les volontaires pour la prochaine promotion 2010-2011 qui démarrera le 1^{er} octobre et organise pour cela des réunions d'information ouvertes à tous ceux qui

veulent s'informer et récupérer un dossier de candidature. Rendez-vous chaque premier jeudi du mois à 17 h au Bureau information jeunesse, 44 quai des Hollandais à Dunkerque. Renseignements au 06 62 10 79 65 ou sur le site www.uniscite.fr.

Technologies

La fibre optique arrive à Dunkerque

C'est un chantier qui ne passe pas inaperçu à Dunkerque. Depuis quelques semaines, des fines tranchées de couleur rouge fleurissent sur les principales artères de la ville, suscitant la curiosité des passants. En effet, la société DGL Networks, à qui la Communauté urbaine a accordé une délégation de service public de vingt-deux ans pour la construction, la mise en œuvre et l'exploitation d'un réseau très haut débit en fibre optique, vient de débiter l'installation de cette nouvelle technologie sur le Dunkerquois. D'ici août 2010, quelque 300 sites publics (collèges, lycées...), 45 zones d'activité économique et 11 centraux téléphoniques devraient être raccordés au réseau de collecte qui traversera les 18 communes de la CUD. Au total, près de 170 kilomètres de câbles vont être enterrés, répondant ainsi aux attentes fortes exprimées par la population, les entreprises et les administrations. Télévision, téléphonie, accès Internet à très haut débit, visioconférence...



La fibre optique, pourquoi ?

Une fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin qui a la propriété de conduire la lumière et sert dans les transmissions terrestres et océaniques de données. Insensible à la corrosion, elle offre un débit d'informations extrêmement rapide, par lequel peuvent transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou les données informatiques. La fibre optique présente l'avantage de ne pas « rayonner », ce qui implique qu'il n'y a ni perte de signal ni interférence entre deux fibres. Entourée d'une gaine protectrice, cette technologie est ainsi

utilisée pour conduire des données entre deux lieux distants de plusieurs centaines, voire milliers de kilomètres. En permettant les communications à très longue distance et à des débits jusqu'alors impossibles, la fibre optique constitue l'un des éléments clés de la révolution des télécommunications optiques. ◆

se chargeront ensuite eux-mêmes de contacter les entreprises et les particuliers pour leur proposer les nouvelles offres possibles grâce à la fibre optique. Ainsi, une entreprise désirant profiter des avantages de la fibre optique et du haut débit choisira son propre opérateur; ce dernier se tournera alors vers DGL Networks qui réalisera physiquement le raccordement afin de permettre la livraison du service. ◆

Déplacement du marché

La concertation se poursuit

Le 24 mars dernier, le marché de Dunkerque-Centre changeait d'emplacement : une translation opérée de la place du Général de Gaulle vers la place Jean Bart via les rues des Sœurs Blanches, Thévenet et Poincaré jusqu'au cours François Bart. Menée en toute transparence et en concertation étroite avec les riverains habitants, les commerçants sédentaires et les marchands de place, cette opération d'envergure continue aujourd'hui à faire l'objet de nombreux échanges entre la municipalité et la population.

Trois semaines après « la bascule » du marché, une première vague de réunions du comité de suivi a été organisée. Comme elle l'avait annoncé, la Ville a réuni entre les 19 et 24 avril riverains, commerçants et marchands de place. Sur la base du volontariat, les uns et les autres ont ainsi pu exprimer, secteur par secteur, leurs doléances et faire état de leurs réflexions. Parmi les points abordés, le stationnement fait l'objet de premiers aménagements : un volant de places jouxtant la poste est désormais réservé à certains marchands pour stationner leurs camions et camionnettes les plus importants. Précisons également que si 100 places de stationnement payant ont été supprimées par la réorganisation du marché, 100 à 120 places gratuites ont été dégagées sur le périmètre de la place de Gaulle. Enfin, rappelons que le parking de la place Jean Bart constitue une réserve de stationnement idéalement située pour profiter sereinement du marché.

Côté signalétique, de nouveaux totems ont été posés qui précisent les horaires du marché, les enseignes commerciales et les activi-



tés des marchands de place. Également entendu par les services municipaux, le souhait des commerçants de la place Jean Bart de garantir le plus longtemps possible un flux maximum de chalands sur le site, moyennant certains aménagements.

Si certains semblent donc convaincus des bienfaits du déplacement du marché, d'autres expriment des avis divergents. Néanmoins, les réunions du comité de suivi ont permis de mesurer la volonté commune aux différents acteurs de trouver une solution satisfaisante pour chacun.

Parallèlement, si la question du nettoyage du marché avait fait craindre à certains quelques

difficultés, force est de constater que les engagements pris tant par les marchands de place que par le service propreté de la Ville ont été globalement respectés, permettant de limiter le temps de nettoyage et d'offrir ainsi des espaces publics de qualité peu de temps après le départ des marchands.

Enfin, et comme elle s'y était employée en novembre et décembre derniers, la Ville, en partenariat avec la CUD et la CCID, reconduira pour la première quinzaine de juin une enquête qualité sur le marché, élargie cette fois aux commerces sédentaires et aux riverains habitants. ◆

Infos mairie

Musées

Un pass'annuel

La direction des musées propose une formule à 9 € (14 € pour les non-Dunkerquois) qui offre un accès illimité pendant un an au LAAC et au musée des Beaux-Arts. Vous pourrez ainsi découvrir les expositions, participer aux visites guidées et conférences, assister à des manifestations ponctuelles, tels des concerts et des spectacles. Un tarif encore plus économique est proposé aux 18-25 ans (4,50 €) et aux bénéficiaires du RSA (1 €). Ce pass'annuel est vente à l'accueil des musées.



Vers un théâtre plus ouvert sur la ville. © Cabinet d'architectes Blond et Roux

Théâtre

Les architectes sont à pied d'œuvre

Le projet de rénovation du théâtre a franchi un nouveau cap le 29 mars lors de la réunion du conseil municipal avec le choix de l'équipe d'architectes qui travaillera à sa concrétisation. C'est le cabinet parisien Blond et Roux, spécialisé dans ce type d'équipement, qui a été désigné par les élus sur proposition d'un jury composé de personnalités compétentes. Pour la petite histoire, sachez que 76 équipes ont concouru à ce projet de restructuration et d'agrandissement dont les travaux devraient se dérouler

de mai 2011 à avril 2013. Si le théâtre est appelé à gagner légèrement en longueur du côté de la rue Eymery et de la place Charles de Gaulle, c'est surtout côté jardin que l'extension sera la plus prononcée. Les jauges des petite et grande salles ne seront pas modifiées - respectivement 200 et 750 places -, mais il est prévu une redistribution des espaces et une modernisation de l'outil scénique. Une véritable entrée sera créée, facilement accessible à tous, avec des espaces café-culture, exposition, accueil-billetterie... dans

un esprit de convivialité. La petite salle sera déplacée et dotée d'une isolation phonique qui lui permettra d'être utilisée en même temps que la grande. Les bureaux administratifs et les locaux techniques seront reconfigurés et l'accueil des artistes sera largement amélioré. Le futur théâtre qui est appelé à s'ouvrir davantage encore sur la ville constituera un élément fort du projet urbain du centre d'agglomération. ◆